

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Boulay

Nombre des conseillers
élus : 11

Conseillers
en fonction : 11

Conseillers
présents : 10

COMMUNE DE VATIMONT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 juillet 2017 à 19 h 30.

Sous la présidence de M. André BOUVARD, maire.

Date de la convocation : 06 juillet 2017.

Etaient présents : AUZANNE Annick, BELVOIX Philippe, BOUVARD André, CALET Nathalie, CHANCEREL Roseline, GUEUSQUIN Eric, HORY Marie-Claire, MAILLOT Jean, MAOT Laurent, MATHIOTTE Christian.

Absent excusé : Arthur BARBOSA.

POINT N° 3 : Projet Eolien : présentation de l'implantation finale, signature d'un avenant à la convention d'autorisation de création et /ou d'utilisation des chemins ruraux et voies communales et signature de documents liés au dépôt administratif.

En préambule, le Conseil Municipal a pris connaissance des éléments suivants, joints à la convocation adressée par M. Le Maire le 06/07/2017 aux élus de la commune :

- La note de synthèse du projet éolien ;
- L'avenant à la Convention d'autorisation de création et/ou d'utilisation des chemins ruraux et voies communales
- L'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien de Vatimont (57) ;
- L'avis relatif à l'utilisation des voies communales et au passage de câbles dans le cadre de la construction du parc éolien de Vatimont (57).

La société NORDEX France, par l'intermédiaire de M. Corentin Dauvergne, présente au Conseil Municipal l'implantation finale du projet éolien.

Afin de continuer le développement du projet et de déposer administrativement le dossier du projet éolien, NORDEX France demande à la commune de délibérer pour la signature de divers documents concernant le foncier et les chemins ruraux et voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- **Se prononce favorablement** pour l'élaboration du dossier de demande administrative par NORDEX France et la poursuite des démarches à la réalisation du Projet ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine ;

- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France dans l'avenant à la Convention d'autorisation de création et/ou d'utilisation des chemins ruraux et voies communales, qui consiste à ajouter la parcelle n°96 section 05 aux parcelles objets de la Convention ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées dans les avis relatifs aux conditions de remise en état du site et à l'utilisation des voies communales et au passage de câbles ;
- **Autorise** Monsieur André BOUVARD, Maire, à signer les documents suscités.

Fait et délibéré à Vatimont, le 11 JUILLET 2017.

Pour extrait conforme au registre,
VATIMONT, le 12/07/2017.



Le Maire

André BOUVARD.

Affiché à VATIMONT, le 13/07/2017

Transmis à la Sous-Préfecture de FORBACH-BOULAY, le 13/07/2017

